



# PIC ASIAN 2020

## 11-12 JANVIER

### LES HARAS TARBES

**Bonjour à tous !**

**2019 a été une année de transition** avec la création d'**ART Lab Pyrénées** (ART-CULTURE ET DIGITAL) et l'ouverture de partenariats avec l'école de formation ANATEN, la Mêlée Adour et la Mairie de Tarbes.

Il en a découlé la **création de locaux** dédiés aux ATELIERS ET STAGES LOISIRS pour les jeunes ainsi que la création de plusieurs événements dédiés aux jeux et jeux vidéo comme le PIC GEEK DAY, une mini LAN Party et bientôt une Game Jam. **Nous avons ainsi doublé la fréquentation sur notre association**, ce qui profitera certainement à l'organisation et à la fréquentation sur notre festival !

**2020 est une année de changement** et si nous sommes globalement satisfaits des précédentes éditions : une convention associative, familiale avec un mix réussi **culture traditionnelle - art ludique (manga, jeux vidéo, cosplay) et formation professionnelle**, nous souhaitons grâce à notre partenariat avec l'institut ANATEN renforcer la partie **art digital - culture et patrimoine - film d'animation et vidéo mapping - jeux vidéo et réalité virtuelle**, ce qui nous permettra d'augmenter l'attractivité du festival.

Pour rester cohérent avec l'évolution de nos activités tout en gardant un lien privilégié sur AUREILHAN, cette année le festival prend ses quartiers sur les **HARAS DE TARBES**.

**Le festival se déroulera en plusieurs temps et s'étalera en réalité sur 5 jours avec :**

- **Mercredi 8 janvier** Ateliers de création de LANTERNES et de BANNIERES
- **Jedi 9 janvier** CYCLE FILMS et CONFERENCES sur les films d'animation japonais avec Yvan West Laurence à l'ECLA d'Aureilhan
- **Vendredi 10 janvier** ouverture d'ateliers et rencontre avec des artistes pour les SCOLAIRES
- **SAMEDI 11 ET 12 JANVIER FESTIVAL PIC ASIAN SUR LES HARAS DE TARBES**

Ces nouveaux locaux engendrent des contraintes mais offrent surtout de nouvelles opportunités, nous allons essayer de nous en saisir au mieux et faire de **cette nouvelle formule un beau projet aussi bien pour nous que pour vous !**

A ce titre, la disposition des locaux et le partenariat avec les guides de ce lieu de patrimoine impliquent de ne pas faire payer les entrées. L'**entrée sera libre**, nous espérons pour vous que cela un aura un impact très favorable sur le nombre de visiteurs.

L'espace, qui est du point de vue architectural remarquable, impliquera un espace plus restreint pour les stands, nous comptons sur vous pour que la **qualité plus que la quantité soit au rendez-vous**.

Ce nouvel espace implique là aussi la **création d'une équipe décoration** qui aura en charge de donner plus d'éclat à cette manifestation, avec en particulier la réalisation de décorations lumineuses extérieures pour que cet événement qui a lieu en hiver revête une dimension particulière.

**Equipe Pyrénées Manga**

## **CONTACTS**

**PYRENEES MANGA 62 av Maréchal Joffre 65000 TARBES**  
**pyreneesmanga@gmail.com Tél 07 61 48 36 03**

# DOSSIER DE PARTICIPATION

Ce dossier à renvoyer **AU PLUS TARD LE 15 DECEMBRE 2020**

---

## MODE D'EMPLOI :

- 1 – **Contactez l'équipe de Pyrénées Manga avant de remplir ce dossier**, pour s'assurer de la disponibilité de l'espace et du matériel à disposition.
  - 2 – **Remplir le formulaire d'inscription** vous présentant et décrivant votre stand et animations proposées, il vous faut également préciser la quantité de tables et de chaises nécessaires ainsi que vos besoins (branchement électrique, grilles, point d'eau).
  - 3 – Lire et signer en bas de page le **règlement intérieur**.
  - 4 – Joindre une **copie de votre Carte d'identité**
  - 5 – Joindre le règlement par chèque à l'ordre de Pyrénées Manga  
ou par virement **IBAN FR76 1690 6130 0887 0125 7873 135**
  - 6 – Envoyer le tout à **PYRENEES MANGA 62 av Maréchal Joffre 65000 Tarbes**  
ou par email à : **pyreeneemanga@gmail.com**
- 

## ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT

**Je soussigné (nom et prénom en majuscule) : .....** déclare louer, sous réserve d'admission et dans la mesure des possibilités, les stands dont l'emplacement sera défini par l'organisateur.

Je déclare avoir pris connaissance du **Règlement Général du Festival**, dont je possède un exemplaire et m'engage à en respecter les clauses sans réserve ni restriction, ainsi qu'à le faire respecter par les autres membres du stand dont je suis le responsable.

A respecter les **règles de convivialité** et de respect d'autrui.

Une **participation en lots** d'une valeur minimum de 20 € est demandée pour nos concours et jeux organisés pendant le salon.

**A respecter l'horaire** d'arrivée des exposants pour l'installation et à ne pas déménager mon stand avant l'horaire prévu par l'organisateur. Les exposants pourront venir installer les stands le **vendredi 10/01 à partir de 16h jusqu'à 19h**.

A respecter l'emplacement prévu par l'organisateur pour mon stand et le matériel mis à ma disposition. Il est demandé aux exposants de garder leur **stand propre et de le ranger** à la fin du salon (remplir tables, chaises et vider les poubelles).

A commercialiser au moins 80% de produits en rapport avec le **thème du festival** et à ne commercialiser que des produits originaux (pas de contrefaçons) et respecter l'interdiction de « concurrence déloyale » vis-à-vis des autres exposants.

A quitter le festival sur demande de l'organisateur si une de ces conditions n'était pas respectée, sans que cela entraîne une compensation, ou un remboursement.

Je déclare renoncer personnellement à tout recours contre l'organisateur en cas de dommages quelconques subis ou provoqués.

STAND : .....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Fait à ..... le .....



**PIC ASIAN 2020**  
**11-12 JANVIER**  
**LES HARAS TARBES**

**NOM DU STAND :** .....

**TYPES DE PRODUITS**

MANGA  JEUX VIDEO  COSPLAY  CULTURE ASIE  AUTRE

**VOS COORDONNEES** (Logo à fournir avec votre inscription)

NOM PRENOM ..... NOM ENTREPRISE : .....

N° SIRET : .....

Adresse de correspondance : .....

.....

Tél.: ..... Email : ..... Site web : .....

**MATERIEL SOUHAITES - FRAIS D'INSCRIPTION**

	TTC	QTE
FRAIS D'INSCRIPTION PROFESSIONNELS AU SALON POUR 2 JOURS (obligatoire)		
1 TABLE (1.52 X 0.80) + 2 CHAISES	120€	
PRIX SPECIAL JEUNES ARTISTES	35€	
TABLE SUPPLEMENTAIRE	30€	
BRANCHEMENT ELECTRIQUE	...10€	
CHAISE SUPPLEMENTAIRE	gratuit	
GRILLES	gratuit	

Remarques :

**Merci de renvoyer la fiche d'inscription avec une copie de votre carte d'identité accompagné du règlement par chèque ou virement IBAN FR76 1690 6130 0887 0125 7873 135**

# REGLEMENT PIC ASIAN 2020

---

## ARTICLE 1- GENERALITES

Le PIC ASIAN est organisé par PYRENEES MANGA, ses modalités d'organisation du Festival, notamment sa date, sa durée, son lieu, ses heures d'ouverture et de fermeture, la décoration générale, la programmation, sont déterminées par l'Organisateur et peuvent être modifiées à volonté à son initiative.

## ARTICLE 2- ANNULATION

Dans le cas où, pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, le festival ne peut avoir lieu, les demandes d'inscription seront annulées et en cas de paiement les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par chacun d'eux. En cas d'annulation de la part de l'Organisateur, les exposants ne peuvent réclamer aucun dédommagement aux titres des dépenses engagées en vue de leur participation

## ARTICLE 3 - PARTICIPATION

Toute demande de participation et de stand s'effectue uniquement au moyen du formulaire de participation établi par PYRENEES MANGA. En cas de non acceptation d'une demande d'admission, l'acompte vous sera retourné. L'envoi d'une demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable avec, pour la location d'un stand, l'obligation de payer l'intégralité du prix de la location du stand. Sauf autorisation écrite et préalable de l'Organisateur, un exposant ne peut céder, sous-louer ou partager, tout ou partie de son stand.

## ARTICLE 4 - PARTICIPATION FINANCIÈRE

Le paiement de la location du stand et des frais annexes se font selon les modalités prévues sur le dossier d'inscription. En cas de non-paiement, l'accès au stand sera interdit à l'exposant. Les sommes déjà perçues par l'Organisateur demeurent alors irrévocablement acquises.

## ARTICLE 5 -COMMUNICATION

L'exposant s'engage à fournir les logos, éléments photos et descriptifs du stand lors de la réservation, il autorise expressément PYRENEES MANGA, ou tout tiers autorisé par l'organisateur à la diffusion, pour les besoins du Festival, de son image, de celle de son stand, de son enseigne, de sa marque, de son personnel, de ses produits ou services.

## ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

PYRENEES MANGA établit le plan du festival et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte de la nature des produits et/ou des services qu'il présente. PYRENEES MANGA se garde cependant le droit de toute modification au plan si nécessaire.

## ARTICLE 6 -AMÉNAGEMENT DES STANDS

PYRÉNÉES MANGA s'engage à mettre à disposition le matériel en fonction des disponibilités annoncées par les services techniques de la Mairie et de la demande exprimée dans le formulaire d'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de faire supprimer ou modifier les installations qui nuiraient à l'aspect général ou poseraient un problème de sécurité pour le public. Interdiction d'accrocher ou scotcher directement sur les murs de la salle.

## ARTICLE 7 - MONTAGE ET DÉMONTAGE

Tous les stands devront être complètement aménagés au plus tard à l'heure d'ouverture du premier jour du Festival. La récupération de toute marchandise doit être faite le dimanche de la fermeture avant 19h. Toute marchandise laissée le dimanche soir l'est au risque et péril de l'exposant, l'organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout dommage ou vol survenu.

## ARTICLE 8 -ACCÈS AU FESTIVAL

PYRENEES MANGA se réserve le droit d'interdire l'accès au Festival ou d'en expulser toute personne dont le comportement justifierait, selon lui, une telle action.

STAND : .....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à ..... le .....